

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10271**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Sciences Technologies Santé Mention : Bâtiment et Construction Spécialité :

Expert en Diagnostics Techniques de l'Immobilier et Pathologies du Bâtiment

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Université de Nantes | Président de l'université de Nantes |

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Ce professionnel réalise les diagnostics techniques actuellement en vigueur et identifie les pathologies des bâtiments : diagnostics techniques amiante, termites, SRU, gaz, électricité, Plomb, Performances énergétiques...

Il calcule le métré des surfaces habitables des bâtiments suivant la loi Carrez, établit le calcul des tantièmes pour la mise en copropriété et estime la valeur vénale.

Il diagnostique la présence de plomb dans l'eau de distribution ou de légionellose dans les installations d'eau chaude et de climatisation des immeubles.

Il réalise également le bilan thermique et l'analyse de la filière du traitement des eaux usées.

Il peut ensuite s'orienter vers l'expertise judiciaire ou d'assurance après quelques années d'expérience.

Compétences ou capacités attestées

Maîtriser l'ensemble des diagnostics techniques immobiliers actuellement prévus par les textes réglementaires :

- Connaître la législation propre à chaque diagnostic et les modalités d'application
- S'approprier les procédures du diagnostic (méthodologie et matériel)
- Réaliser le rapport d'expertise et connaître l'impact juridique des termes employés

Maîtriser et adapter les connaissances précédentes à l'examen de la certification (la licence étant le seul diplôme dispensant de l'épreuve théorique).

Connaître les responsabilités et les risques encourus dans l'exercice de sa profession.

S'adapter à l'évolution des diagnostics et élargir ses compétences sur la pathologie à l'expertise judiciaire ou d'assurance.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Cabinets d'experts indépendants (4000 en France de source ministérielle)

Groupements d'experts franchisés

Bureaux de contrôle - bureaux d'études thermiques

Sociétés de gestion de patrimoine immobilier

Cabinet d'assurance spécialisé en risques et dommages bâtiment

Type emplois accessibles :

Ce professionnel exerce le métier d'expert en diagnostics techniques de l'immobilier ou d'expert en recherches des pathologies des bâtiments ou estimation de dommages.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Public visé : Une expérience professionnelle dans le domaine du bâtiment étant indispensable, cette formation s'adresse exclusivement à un public Formation Continue.

Formation(s) requise(s): DUT Génie civil BTS Bâtiment BTS Professions Immobilières Licence 2 Juridique

Niveau requis :

Bac + 2 ou niveau III avec expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine du bâtiment.

Note : Un niveau IV avec une expérience professionnelle d'au moins cinq années dans le secteur du bâtiment, accompagnée de l'exercice de responsabilités, serait typiquement susceptible de donner lieu à une validation des acquis professionnels.

Descriptif des composantes de la certification :

Unité d'enseignement 1 : Construction et pathologies du bâtiment ECTS : 9

Les principes généraux de la stabilité des constructions
 Le comportement des sols et des fondations
 Le clos et le couvert
 Le second œuvre et les équipements techniques
 Humidité
 Les pathologies du bâtiment

Unité d'enseignement 2 : Diagnostics liés à la sécurité des personnes ECTS : 7

Electricité
 Gaz

Sécurité des bâtiments

Unité d'enseignement 3 : Diagnostics liés aux risques sanitaires ECTS : 6

Amiante
 Plomb
 Légionellose

Unité d'enseignement 4 : Diagnostics liés aux bâtiments et à l'environnement ECTS : 12

Termite
 DPE, Bilan thermique
 Eaux usées individuelles
 Accessibilité PMR
 Bilan acoustique

Unité d'enseignement 5 : Gestion et Droit ECTS 8

Formation Juridique
 Valeur Vénale
 Loi Carrez et Tantièmes

Unité d'enseignement 6 : Grand Domaine Professionnel ECTS : 18

Projet tuteuré
 Préparation aux certifications
 Mémoire et Soutenance

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Eventuellement % enseignants/professionnels |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Eventuellement % enseignants/professionnels |
| En contrat de professionnalisation | X | | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Eventuellement % enseignants/professionnels |
| Par candidature individuelle | X | | Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP |
| Par expérience dispositif VAE | X | | Enseignants-chercheurs et professionnels |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 09/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté d'habilitation du 20 septembre 2012

Pour plus d'informations

Statistiques :

100% de placement dans les métiers ciblés (diagnostic, expertise), dû à l'origine des stagiaires Professionnels déjà en activité ou jeunes embauchés à l'issue du contrat pro.

Autres sources d'information :

www.sfcasn.com

<http://www.univ-nantes.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Nantes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Saint-Nazaire

Historique de la certification :

Création de la licence en 2004